



Marseille Roller Derby Club
13 avenue de la Rosière,
13012 Marseille



RÈGLEMENT INTÉRIEUR MARSEILLE ROLLER DERBY CLUB

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association Marseille Roller Derby Club dans le cadre de ses statuts. Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel.e adhèrent.e. L'adhésion à l'association suppose l'acceptation des règles suivantes.

Adhésion

Toute personne physique, de plus de 16 ans peut adhérer à l'association. Pour cela, il lui suffit de remplir son bulletin d'inscription par lequel elle s'engage à respecter les valeurs, les statuts et le règlement de l'association.

Pour les mineurs un accord parental est obligatoire.

L'activité sportive de l'association oblige tout nouveau membre, qu'il ou elle soit inscrit.e comme joueur.se ou arbitre patin, à fournir un certificat médical de non contre-indication datant de moins de trois mois à la date de son adhésion.

S'il s'agit d'un renouvellement de la licence, le licencié doit remplir un questionnaire de santé (formulaire Cerfa : QS Sport), qu'il conserve pour respecter les conditions de confidentialité médicale. Si toutes les réponses à ce questionnaire de santé sont négatives, il doit l'attester auprès du club à l'aide du formulaire type (attestation QS Sport) fourni avec le bulletin d'inscription. Si une seule des réponses est positive, le licencié doit fournir un nouveau certificat médical.

Si le type de licence évolue au cours des 3 années, (licence loisir à licence compétition), ou si un dirigeant non pratiquant devient pratiquant un nouveau certificat médical doit être transmis.

Le non-respect de cette clause peut être un motif de non adhésion à l'association.

Cette personne s'engage aussi à s'acquitter de sa cotisation annuelle.

À partir du 1 octobre toute cotisation est due les 15 jours qui suivent l'arrivée dans l'association.

La cotisation ainsi que la licence FFRS sont valables du 1er septembre de l'année en cours jusqu'au 31 août de l'année suivante. Toute personne souhaitant adhérer à l'association au cours de l'année n'aura aucune réduction sur le prix de la cotisation. La cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible et doit être réglée dans son intégralité quel que soit la date de souscription.

Assurance

Chaque adhèrent.e doit être assuré.e en responsabilité civile* et l'association est elle-même assurée pour toutes les activités qu'elle propose.

L'association souscrit systématiquement à un contrat d'assurance collective pour toutes ses activités.

L'assurance couvre la responsabilité civile : l'association elle-même en tant que personne morale, ses dirigeant.e.s, ses membres dans le cadre des activités de l'association, tous les bénévoles.

Les membres du club sont sous la responsabilité de l'association uniquement pendant la durée des entraînements et des matchs. En dehors de ces circonstances, le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable.

* compris dans la licence FFRS



Marseille Roller Derby Club
13 avenue de la Rosière,
13012 Marseille



Investissement dans l'association

La majorité des associations demandent un minimum d'investissement de chaque adhérent.e pour bien fonctionner et cela est d'autant plus vrai pour le roller derby qui ne fonctionne que sur du bénévolat.

Chaque adhérent.e doit s'inscrire sur, à minima, une tâche de la « to do list » envoyée aux adhérents en début d'année.

Conditions de pratique du Roller Derby

Dans la mesure des moyens dont elle dispose, l'association mettra tout en œuvre pour que ses adhérents puissent exercer ses activités dans les meilleures conditions. Chaque adhérent actif doit avoir obligatoirement un équipement spécifique pour la pratique du Roller Derby et s'assurer qu'il est en parfait état de fonctionnement :

- roller quads,
- protections coudes, genoux et poignets,
- protège dents,
- casque.

L'absence d'un de ces équipements de sécurité lors d'un entraînement ou d'un match interdira à l'adhérent de participer. Chaque adhérent s'engage à apprendre les règles du Roller Derby téléchargeables sur :

<https://rules.wftda.com/>

Pour participer aux matchs officiels du club, chaque adhérent devra réussir les « Minimum Skills » définissant son niveau de patinage et de connaissance des règles.

Les entraîneurs auront également la charge de sélectionner les participants aux matchs en fonction de leur assiduité et de leur comportement lors des entraînements.

Entraînements et matchs

Tous les entraînements sont obligatoires. Les lieux, dates et horaires sont communiqués par l'équipe coaching. Pour le bon fonctionnement du club, il est demandé à chaque adhérent de prévenir la ou le coach en cas d'empêchement ou de retard.

NB : Des changements d'horaires peuvent avoir lieu au cours de la saison en fonction des accès offerts au club.

Durant les rencontres sportives les frais de déplacement sont à la charge des adhérents sauf décision préalable du bureau.

Chaque adhérent s'engage à respecter les délais d'inscription pour tout événement organisé par l'association. De plus, chaque joueuse, joueur ou arbitre inscrit à une compétition devra respecter son engagement. En cas de manquement sans motif valable et justifié, le club lui fera supporter les éventuels coûts supplémentaires.

Locaux

Les adhérents sont tenus de garder les lieux propres et accueillants en prenant soin notamment de ne pas souiller ni dégrader le sol, les équipements, les vestiaires et les toilettes.



Marseille Roller Derby Club
13 avenue de la Rosière,
13012 Marseille



Les adhérents s'engagent à respecter le règlement des lieux mis à disposition pour les entraînements et matchs, tel que l'interdiction de fumer ou consommer de l'alcool dans l'enceinte de locaux et ceci même après la fin des activités. Les locaux ne sont pas accessibles aux membres en dehors des créneaux horaires prévus pour le Marseille Roller Derby Club. Ni l'association, ni le propriétaire des locaux utilisés, ne sont responsables en cas de perte ou de vol.

Comportement

Par son comportement, chaque adhérent s'engage à se montrer exemplaire dans sa pratique du Roller-Derby:

- en respectant les règles du Roller Derby,
- en évitant le jeu dangereux,
- en maîtrisant et contrôlant son patinage,
- en respectant ses équipier.e.s, entraîneur.se.s, adversaires et arbitres,
- en respectant le matériel et les installations,
- avoir une tenue et hygiène correcte,
- ne pas porter atteinte à l'image du club lors et en dehors des entraînements.

Procédure disciplinaire

Pour tout manquement au règlement interne, le Conseil d'Administration est amené à statuer sur la gravité du problème. Il décide et fait appliquer la ou les sanctions appropriées après avoir entendu l'intéressé.

Les sanctions sont classées par ordre croissant :

- avertissement,
- suspension,
- interdiction de participation temporaire : événements et/ou entraînement,
- exclusion définitive.

Confidentialité et droit à l'image

Le fichier des adhérent.e.s appartient à l'association et ne peut être en aucune manière loué, cédé ou vendu. Ce fichier ne peut être consulté que par les membres du bureau de l'association ou toute autre personne désignée nommément par le président.

Le Marseille Roller Derby Club s'autorise à utiliser les photos, vidéos et interviews réalisées lors des activités, pour la promotion du Roller Derby et du club.

La présidente,
Nolwenn GAREL